



Annulation contrat location via agence notariale

Par **Elodie1982**, le **04/09/2011** à **09:58**

Bonjour,rrnrj'avais prévu de prendre un appartement en colocation avec un ami, que nous avons trouvé par l'intermédiaire d'une agence notariale. On devait y emménager à la fin du mois, seulement mon ami et moi nous nous sommes disputés et je ne désire plus partager cet appartement avec lui, et je ne peux pas prendre cet appartement pour moi toute seule car il est trop grand et trop cher (et hors de question de le prendre avec lui).rrnrnLe bail n'est pas signé, l'état des lieux n'est pas fait, et je n'ai rien signé pour l'agence, sauf une feuille de fiche d'état civil dans laquelle ils me demandaient mes coordonnées et dont ils avaient besoin pour la constitution du dossier de demande de location. Le dossier de location a été constitué à mon nom uniquement car mon ami n'avait pas les garanties nécessaires pour avoir un bail en colocation, il ne manque plus q ma signature pour l'état des lieux.rrnrnMa question est la suivante: est ce q je peux "annuler" cette demande de location sans risquer de payer les frais d'agence ? car ils me gardent l'appartement depuis plus d'un mois ... Est ce q l'agence ou le propriétaire peut se retourner contre moi ? ils essayent de louer l'appartement depuis presque un an ...rrnrnMerci de votre réponse,rrnrnBien cordialementrrnrnElodie

Par **mimi493**, le **04/09/2011** à **14:58**

Tout dépend de ce que vous avez signé avec l'agence

Par **Elodie1982**, le **04/09/2011** à **15:04**

bonjour,rnrnà part la fiche d'état civil que l'agence me demandait pour transmettre ma demande au propriétaire, rien du tout (pas de bail, pas d'état des lieux, pas de contrat entre l'agence et moi)

Par **mimi493**, le **04/09/2011 à 15:52**

Donc vous n'avez rien versé non plus ?

Par **Elodie1982**, le **04/09/2011 à 15:54**

c'est bien là ma question ... Est ce que l'agence peut me réclamer quelque chose (frais d'agence ou un mois de loyer ?) alors q je n'ai rien signé, aucun papier ne me lie à l'agence. rnrnPeuvent ils se retourner tout de même contre moi vu qu'ils me gardent l'appartement depuis un mois ... ?

Par **Elodie1982**, le **04/09/2011 à 16:03**

pardon, j'ai mal lu votre question: non je n'ai rien versé à l'agence : ni caution, ni 1er mois, ni frais d'agence, rien de rien, et je n'ai pas signé de contrat

Par **mimi493**, le **04/09/2011 à 16:53**

Donc il n'y a rien à réclamer

Par **Elodie1982**, le **04/09/2011 à 16:56**

merci beaucoup :)rnrnbon dimanchernrnrnElodie